

## ÉVALUATION DES ORGANISMES PRIVÉS

### *Conclusions et recommandations*

**Les ministères d'État ne pourraient utiliser les services d'organismes privés sans l'approbation d'Information Canada qui, par ailleurs, serait chargé d'évaluer la compétence de ces organismes en fonction des services qui leur sont demandés.**

Le Comité a fait savoir qu'on peut souvent justifier l'usage d'installations du secteur privé lorsque les organismes privés sont plus en mesure qu'un ministère du gouvernement d'offrir des services supérieurs ou plus économiques. Le recours aux installations du secteur privé comporte cependant le danger d'abus politiques et Information Canada doit en être constamment conscient. Les entreprises qui œuvrent dans des domaines comme la publicité et les sondages d'opinion publique sont souvent liées à des gouvernements et à des partis politiques. Afin d'éviter les accusations de protection politique ou de favoritisme, il faudrait avoir recours au plus grand nombre d'organismes possibles, conformément aux exigences du gouvernement en matière de convenance et de compétence. Lorsqu'on fait appel au secteur privé à Information Canada il faudrait bien définir des objectifs précis et demander à ce secteur de fournir des propositions concrètes sur la façon d'atteindre les objectifs fixés, et donner un coût estimatif. Il faudrait divulguer les critères d'évaluation au moment où on les invite à faire les présentations.

Une enquête citée par le Groupe de travail sur l'information gouvernementale n'a pas perdu sa validité au cours des dernières années: